



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة السكن و العمارات و المدينة
MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE



Centre National d'Etudes et de
Recherches Intégrées du
Bâtiment

المركز الوطني للدراسات
و الأبحاث المتكاملة للبناء

CONSULTATION N° 01/CNERIB/2025

MISE À DISPOSITION DE CHAMBRES D'HÔTEL

Janvier 2025



ARTICLE 01: OBJET

Le Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment (CNERIB) lance une consultation ayant pour objet de fixer les conditions de sélection des établissements hôteliers pour la mise à disposition de chambres dans le cadre des programmes annuels de formation organisés par le Centre.

ARTICLE 02 : CADRE RÉGLEMENTAIRE

La présente consultation est conclue conformément à la loi n° 23-12 du 18 Moharram correspondant au 5 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

Il s'agit d'un cahier des charges établi dans le cadre de la procédure de consultation.

ARTICLE 04: DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1) OFFRE TECHNIQUE

- Copie du registre de commerce (RC)
- Copie de la carte fiscale (NIF)
- N° d'identification statistique (NIS)
- N° de l'article d'imposition
- Copie de l'extrait de rôle fiscal
- Certificat d'existence
- La domiciliation bancaire
- Références professionnelles (Attestions de bonne exécution, Convention, Contrat...etc)
- La présente consultation citée et paraphée portant le cachet et la signature du soumissionnaire précédée de la mention « Lu et accepté » en manuscrit, sans aucune mention ou surcharge
- Un rapport dûment signé par le soumissionnaire sur les capacités d'accueil et les moyens à mettre en œuvre (nombre de chambre, la superficie des chambres et capacité des restaurants, confort et commodités, installation wifi, salles de la lecture, autres s'il y a lieu...)



2) OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière doit être formulée en TTC et comporter un devis estimatif **par unité** en HT et TTC, daté et paraphé avec signature et cachet du soumissionnaire.

- Le bordereau des prix unitaires doit être renseigné, daté et signé.
- Le devis quantitatif et estimatif doit être renseigné, daté et signé.
- Mention de la date de validation des offres.

NB : En cas de différence sur le montant en lettre et en chiffre, le montant en lettre fait foi.

ARTICLE 05: PRÉSENTATION DES OFFRES

L'offre financière et le dossier administratif doivent être présentés sous plis fermé et anonyme indiquant l'objet de la consultation, et la mention :

Consultation N° 01/CNERIB/2025

« Mise à disposition de chambres »

« Soumission à ne pas ouvrir »

L'offre doit être déposée au niveau du Secrétaire Général -Service Moyenne Généraux(SMG)
- Cité El-Mokrani - Souidania - Alger.

ARTICLE 06 : OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

1. Ouverture des plis

L'ouverture des plis s'effectue par la « **Commission d'Évaluation Interne (CEI)** » du Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment (CNERIB)

La Commission d'Évaluation Interne (CEI) se réunit pour l'ouverture des plis et évaluation des dossiers de candidature (offres techniques et offre financières)

2. Évaluation des offres

La Commission d'Évaluation Interne (CEI) procède à l'évaluation des offres en deux phases :

Première phase: Classement technique des offres sur la base des critères de notation donnés ci-dessous.

Deuxième phase : Examen des offres financières en tenant compte des rabais éventuellement consentis, pour retenir conformément au cahier des charges, l'offre économiquement la plus avantageuse.

La notation se fait sur 100 points :

- Note Technique = 60 Points
- Note Financière = 30 Points
- Visite de l'Établissement = 10 Points



ARTICLE 07 : CRITÈRES DE CHOIX

Le choix se fera sur la base des dispositions prévues selon les critères et barèmes de notation suivants :

1- L'offre technique est évaluée sur 60 points

Cette évaluation de l'offre technique du soumissionnaire sera établie selon une notation en points définie dans la grille d'évaluation ci-après :

- Référence professionnelles20 Pts
- Mise à disposition de chambres.....10 Pts
- Commodités des chambres.....20 Pts
- Restauration.....10 Pts

- Une note technique inférieure à 30 Points : **Offre éliminée**

1-1. Références professionnelles

Il s'agit des marchés conclus par le soumissionnaire et ayant porté sur la mise à disposition de chambres. Deux (02) points seront accordés pour chaque marché réalisé dans la mise à disposition de chambres avec un maximum de vingt (20) points. Des pièces justificatives sont exigées (Attestation de bonne exécution, convention, contrats.....etc.).

NB : Le soumissionnaire doit justifier la référence professionnelle par une attestation de bonne exécution, convention, contrat.....etc.

1-2. Mise à disposition de chambres

Il est attribué la note suivante :

- I. Chambre single sans vis à vis (Jusqu'à 20 chambres)6 Pts
- II. Chambre single autre vue (Jusqu'à 20 chambres)4 Pts

NB : le critère sera vérifié par des visites sur place par les membres de la commission d'évaluation.

1-3. Commodités des chambres

Il est attribué la notation suivante :

- Chambre avec lit 1 place et demi.....4 Pts
- Chambre avec sanitaire (SDB+WC) annexée aux chambres.....3 Pts
- Chambre avec climatisation/ chauffage dans la chambre.....3 Pts



- Chambre avec disponibilité de réfrigérateur dans la chambre..... 2 Pts
- Chambre avec installation téléphone..... 2 Pts
- Chambre avec lit 1 place..... 1 Pts
- Chambre avec installation WIFI..... 1 Pts
- Chambre avec salle de lecteur..... 1 Pts
- Chambre avec télésurveillance..... 1 Pts
- Hôtel avec ascenseur..... 1 Pts
- Hôtel avec infirmerie..... 1 Pts

1-4. Restauration

Il est attribué la notation suivante :

- Service à table 3 Pts
- Self-service..... 2 Pts
- Variétés de menu..... 5 Pts

2- L'offre financière est évaluée sur 30 points

La note attribuée pour les honoraires sera inversement proportionnelle au montant proposé, la note de trente (30) points sera attribuée au moins disant. La note attribuée aux autres soumissionnaires sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note du soumissionnaire} = \frac{30 \text{ pts} \times \text{Montant du moins disant}}{\text{Montant du soumissionnaire}}$$

3- La visite est évaluée sur 10 points

Cette évaluation de la visite du soumissionnaire sera établie selon une notation en points définie dans la grille d'évaluation ci-après :

I. Type de l'hôtel max 5 points

Il est attribué comme suite :

- Hôtel 2*..... 2 Pts
- Hôtel 3*..... 3 Pts
- Hôtel 4*..... 5 Pts

II. Localisations d'hôtel :

Sont attribués un total de 5 points pour les hôtels selon leur proximité par rapport au CNERIB.

- L'hôtel le plus proche..... 5 Pts
- L'hôtel relativement proche..... 3 Pts
- L'hôtel le plus éloigné 2 Pts

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**Mise à disposition de chambres**

Désignation	Prix unitaire 01 nuitée/personne (HT)	Prix unitaire 01 nuitée/personne (TCC)
Nuitée chambre single		
Nuitée chambre double		
Petit déjeuner		
Diner		

Fait à Alger,

(Nom, Prénom, qualité et cachet du soumissionnaire)